



## Co emprunteur ne pouvant payer

Par **millot celine**, le **15/12/2016** à **09:53**

Bonjour je viens a vous car il y a un an et demi j ai etais co emprunteur avec mon ex amie et etant separe c est elle qui devais payer les remboursements donc un quelle a fais pour sa voiture etant desolarise du compte joint j ai reçu une lettre de la banque que les reglemnts n etaient pas effectuees que puis je faire cordialement

Par **youris**, le **15/12/2016** à **10:29**

bonjour,  
si vous n'êtes pas désolidarisé du prêt et que vous êtes toujours co-emprunteur, si votre ex ne paie pas les remboursements, l'organisme de crédit vous demande logiquement de payer les remboursements prévus puisque vous êtes solidaires du remboursement.  
vous pourrez en exiger le paiement auprès de votre ex.  
salutations

Par **Faure Samira**, le **15/12/2016** à **10:30**

Bonjour, si vous étiez séparé après prêt, à mon sens il aurait  
Fallu avertir le prêteur du crédit. Il se serait retourné vers l'emprunteur principal. Le seul fait d'enlever son nom du compte joint ne suffit pas, c'est valable auprès de toutes autres organismes (impôts, caf, crédit..).  
A creuser.  
Cordialement

Par **youris**, le **15/12/2016** à **10:35**

sans oublier que l'organisme n'est jamais obligé d'accepter la désolidarisation des emprunteurs.

Par **Visiteur**, le **15/12/2016** à **13:47**

Bonjour,  
c'est même étonnant de la part de la banque, et c'est une faute de leur part, d'avoir autorisé la désolidarisation avec un crédit en cours.